



Auto entrepreneur lieu du bail different de celui de l'activite

Par **kinza13**, le **12/10/2014** à **18:19**

Bonjour, je désire ouvrir une boutique en tant qu'auto entrepreneur. Puis je domicilier le bail de mon entreprise chez moi et exercer dans un autre lieu, en l'occurrence une boutique dans une autre ville. En effet le bail est de cette boutique est à une amie, qu'elle continuera à payer elle et nous nous arrangeons après! Est ce possible et surtout légal?

Par **moisse**, le **12/10/2014** à **18:49**

Bonsoir,
Vous pouvez domicilier votre siège (et non le bail) où bon vous semble, y compris dans un appartement partie d'une résidence interdisant toute activité commerciale.
Et pratiquer votre activité ailleurs cela s'entend.
Par contre ce qui pourrait être irrégulier est l'activité pas forcément autorisée par le bail commercial dont votre amie est le preneur.

Par **kinza13**, le **12/10/2014** à **20:02**

Merci infiniment du renseignement!
J'ai une autre question, le fait que je domicilie mon siège à mon domicile, au cas où, mon activité ne fonctionne pas, suis-je responsable sur mes biens personnels (ma maison)?

Par **moisse**, le **13/10/2014** à **08:13**

Bonjour,
La domiciliation n'est pas liée à votre responsabilité qu'elle soit professionnelle, pénale ou financière.
C'est le statut social que vous avez adopté qui va impliquer ou non votre patrimoine dans sa totalité.